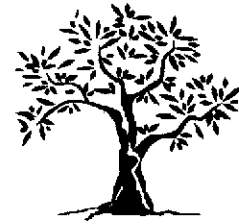


DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



***RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS***

1^{er} SUPPLEMENT AU RECUEIL N° 5

Parution au 21 juin 2019

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS PEUT ETRE CONSULTE A L'HOTEL DU DEPARTEMENT
52 AVENUE DE SAINT-JUST - 13256 MARSEILLE CEDEX 20
ATRIUM - BAT B - DERRIERE L'ACCUEIL CENTRAL

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

SOMMAIRE

SUPPLEMENT N° 1 AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 5

Parution au 21 juin 2019

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITÉ

DIRECTION ENFANCE-FAMILLE

Avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social réunie le 3 juin 2019 pour la création d'un service de 60 places dédié à la mise à l'abri et à l'évaluation de personnes se déclarant mineurs non accompagnés.....	1
Avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social réunie le 3 juin 2019 pour la création de 500 places d'hébergement pour des mineurs non accompagnés.....	3

Avis de classement de la commission d'information et
de sélection d'appel à projet social réunie le 3 juin 2019

Référence : Avis d'appel à projet pour la création d'un service de 60 places dédié à la mise à l'abri et à l'évaluation de personnes se déclarant mineurs non accompagnés publié au recueil des actes administratifs du Département n° 1 du 15 février 2019.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a lancé un appel à projet pour la création d'un service de 60 places dédié à la mise à l'abri et à l'évaluation de personnes se déclarant mineurs non accompagnés.

Trois candidatures ont été réceptionnées et ont été déclarées recevables.

La commission d'information et de sélection d'appel à projet réunie le 3 juin 2019, a établi sur la base des critères définis dans l'avis d'appel à projets, le classement suivant :

Rang de classement	Porteurs de projet
1	Groupe Addap 13
2	Popinns
3	La Sauvegarde 13

Conformément à l'article R. 316-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

L'avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projet est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par la présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Le présent avis est publié au recueil des actes administratif et sur le site Internet du Département.

Fait à Marseille, le **- 6 JUIN 2019**

La présidente de la commission



Sandra DALBIN

**Avis de classement de la commission d'information et
 de sélection d'appel à projet social réunie le 3 juin 2019**

Référence : Avis d'appel à projet pour la création de 500 places d'hébergement pour des mineurs non accompagnés, publié au recueil des actes administratifs du Département n° 1 du 15 février 2019.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a lancé un appel à projet pour la création de 500 places d'hébergement pour des mineurs non accompagnés.

Conformément à l'article R. 313-6 du code de l'action sociale et des familles, la commission d'information et de sélection d'appel à projet réunie le 3 juin 2019, a déclaré irrecevable le projet présenté par l'association Amicale du Nid 13, au motif qu'il a été déposé hors délai.

La commission, a établi sur la base des critères définis dans l'avis d'appel à projet, les classements suivants :

Lot 1 : Création de structures d'hébergement collectif de suivi et d'accompagnement de moyen et long séjour (150 places)

Rang de classement	Porteurs de projet
1	Sara Logisol
2	Groupe Addap 13
3	Soliha
4	HPF (Hospitalité Pour Femmes)
5	ARS (Association de Réadaptation Sociale)
6	Croix-Rouge Française
7	Coallia

Lot 2 : Création de structures d'hébergement diversifié (320 places)

Rang de classement	Porteurs de projet
1	Soliha
2	HAS (Habitat Alternatif Social)
3	Groupe Addap 13
4	Croix-Rouge Française
5	ARS (Association de Réadaptation Sociale)
6	Groupe SOS Jeunesse
7	ANEF Provence
8	Coallia
9	Appase
10	Les Amis de l'Eau Vive
11	Dunes
12	Orphelinat Coste
13	Popinns
14	Nouvelle Aventure Junior

Lot 3 : Création d'une structure mixte : hébergement en accueil familial bénévole avec un accompagnement éducatif de proximité (30 places)

Rang de classement	Porteurs de projet
1	Soliha
2	ARS (Association de Réadaptation Sociale)
3	Coallia
4	Appase

Conformément à l'article R. 316-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

L'avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projet est consultatif et constitue un acte préparatoire aux décisions d'autorisation qui seront prises par la présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Le présent avis est publié au recueil des actes administratifs et sur le site Internet du Département.

Fait à Marseille, le - 6 JUIN 2019

La présidente de la commission

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized 'S' and 'D'.

Sandra DALBIN

